



DELEGUES DEPARTEMENTALIX DE L'EDUCATION NATIONALE

> UNION du CHER 166 r du Briou

Apprendre en Jardinant

Secrétariat permanent : OCCE du Cher - 186, rue de Lazenay-18000 BOURGES Tél: 02 48 67 04 43 - E-Mail: ad18@occe.coop Web: www.occe.coop/ad18

Bourges, le 16 juin 2016

Les membres du jury départemental du concours des Ecoles Fleuries organisé par les DDEN et l'OCCE se sont réunis mercredi 15 juin dernier.

Cette année scolaire, 18 écoles ont participé à cette action ce qui représente plus de 1198 élèves du département

Après étude des dossiers présentés par les écoles, les jurys ont établi le palmarès suivant :

Ecoles ayant concouru au niveau départemental sans réaliser de dossier

a obtenu 4 fleurs

Ecole élémentaire TURLY-LA BUSSIÈRE BOURGES Catégorie Ecoles Élémentaires Catégorie Ecoles Primaires

Ecole primaire QUINCY

a obtenu 3 fleurs:

Ecole primaire ALLOUIS Catégorie Ecoles Primaires

Ecole élémentaire LE CHÂTEAU MEHUN/YEVRE Catégorie Ecoles Élémentaires

ont obtenu 2 fleurs:

Ecole primaire ARÇAY Catégorie Ecoles Rurales

Ecole élémentaire MARCEL SEMBAT BOURGES Catégorie classe relevant de l'ASH

Ecole primaire FEUX Catégorie Ecoles Rurales

Catégorie Ecoles Élémentaires Ecole élémentaire LE CHÂTELET Ecole élémentaire LEVET Catégorie Ecoles Élémentaires Ecole maternelle MERY ES BOIS Catégorie Ecoles Maternelles

Ecole maternelle JULES VALLÈS VIERZON Catégorie Ecoles Maternelles

a obtenu 1 fleur:

Catégorie Ecoles Élémentaires Ecole élémentaire BAUGY

Ecoles ayant concouru au niveau national avec dossier

ont obtenu 4 fleurs:

Ecole maternelle LE PRINTEMPS AUBIGNY/NÈRE Catégorie Ecoles Maternelles Ecole maternelle LOUISE MICHEL BOURGES Catégorie Ecoles Maternelles

ont obtenu 3 fleurs:

Collège FRANÇOIS LE CHAMPI LE CHÂTELET

Ecole maternelle ST MARTIN D'AUXIGNY

Catégorie classe relevant de l'ASH

Catégorie Ecoles Maternelles

ont obtenu 2 fleurs:

Ecole maternelle LEVET

Ecole élémentaire PARADIS ST DOULCHARD

Catégorie Ecoles Maternelles

Catégorie Ecoles Élémentaires

Le prix de l'ENVIRONNEMENT - NATURE 18

a été attribué à l'Ecole primaire QUINCY

Le prix de la CITOYENNETÉ

a été attribué à l'école élémentaire TURLY-LA BUSSIÈRE BOURGES

Les dossiers de l'école maternelle LE PRINTEMPS AUBIGNY/NÈRE et du Collège FRANÇOIS LE CHAMPI LE CHÂTELET

ont été sélectionnés pour être envoyés à **PARIS** dans le but de concourir à l'échelon national.

Le jury tient à adresser ses sincères félicitations à toutes les écoles (enfants, enseignants, parents...) pour la qualité de leurs réalisations et les encourage à poursuivre l'année scolaire prochaine.

La remise des prix départementaux aura lieu dans chaque école.

Pour l'Union des DDEN Mme Genestine

H Cones hors

Pour l'OCCE Mme Bonnet